

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DE LA REGION DE BREZOLLES
MONSIEUR LE PRESIDENT - COM D'AGGLO DU PAYS DE DREUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST LUBIN DE CRAVANT
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE REVERCOURT
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MONTIGNY SUR AVRE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FESSANVILLIERS MATTANVILL
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CRUCEY VILLAGES
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BREZOLLES
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE RUEIL LA GADELIERE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE BEROU LA MULOTIERE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE BEAUCHE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIAEP DE LA REGION DE BREZOLLES

Prélèvement	00121208	Commune	RUEIL-LA-GADELIERE
Unité de gestion	0362 SIAEP DE LA REGION DE BREZOLLES	Prélevé le :	mercredi 15 novembre 2023 à 09h29
Installation	TTP 000551 LA VARENNE	par :	SS
Point de surveillance	P 0000000633 SP DE LA VARENNE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH

Résultats	Unités	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12.4	°C				
7.3	unité pH			6.50	9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00127123 Référence laboratoire : LSE2311-34024

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE

Chlorothalonil SA	0.041	µg/L		0.10		
-------------------	-------	------	--	------	--	--

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	0.316	µg/L		0.10		
------------------------	--------------	------	--	------	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00121208)

Le recontrôle montre une eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil R471811. Cette non-conformité n'entraîne pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Un contrôle renforcé est mis en place. Des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 12 février 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE